

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

**Objet : Approbation d'affectation du résultat budget annexe
maitrise d'ouvrage des travaux**

Sous réserve de la concordance du compte administratif et du compte de gestion,
Statuant sur l'affectation du résultat dudit exercice,
Constate les résultats de clôture de la section d'exploitation du budget, qui s'établissent
comme suit :

Affectation du résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2026

**AFFECTATION RESULTAT MO
INVESTISSEMENT**

RESULTAT EXECUTION	-449 997,26 €
RESULTAT REPORTE ANTERIEUR	-1 025 535,72 €
RESULTAT DE CLOTURE 001	-1 475 532,98 €

RESTE A REALISER Dépenses	-3 028 103,39 €
RESTE A REALISER Recettes	4 626 186,59 €
Total	1 598 083,20 €

EXCEDENT INVESTISSEMENT	122 550,22 €
-------------------------	--------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	4 456 442,44 €
----------------------------	----------------

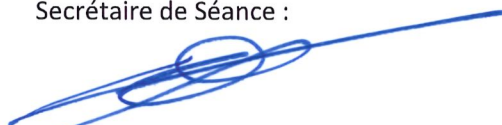
AFFECTATION RESULTAT

INVESTISSEMENT REPORTE 1068	3 917 842,44 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE 002	538 600,00 €
TOTAL AFFECTE	4 456 442,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver l'affectation du résultat provisoire comme présentée ci-dessus.

Secrétaire de Séance :


Michel LION

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202603-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026